Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20261116-74_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 20/11/2026
Et Publication ou notification du : 20/11/2026

L'an 2026, le 16 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/11/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, GUESNEY Sébastien, HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, SIMON Nicole à Mme LE BARTZ Martine

A été nommée secrétaire : M. DELCOURT Xavier

74_2026 – Révision des loyers des logements locatifs communaux pour 2027

Monsieur le Maire informe que lorsque le bail locatif le prévoit, le loyer du logement peut être révisé chaque année de la valeur de l'évolution annuelle de l'Indice de Référence des Loyers (IRL). Il est ainsi proposé de réviser les loyers des baux communaux comme suit :

ADRESSE DU LOGEMENT	ANCIEN LOYER 2026	NOUVEAU LOYER 2027
1 Rue de la mairie - 1er étage	318,23 €	323,23 €
1 Rue de la mairie - 2ème étage	245,79 €	248,62 €
5 Rue de la mairie - 1er étage	305,25 €	307,66 €
5 Rue de la mairie - 2ème étage	318,23 €	323,23 €
1 Rue du courtil	477,36 €	484,86 €
1 Bis Rue du courtil	352,67 €	356,73 €
7 Bis place Corentin Le Floch	480,91 €	486,45 €
4 Bis place de l'église	316,13 €	318,62 €
6 Place de l'église	201 ,55 €	204,72 €
8 Place de l'église	318,23 €	320,70 €
21 rue du bel air	394,28 €	398,82 €
23 rue du bel air	471,26 €	476,69 €
25 rue du bel air	594,46 €	601,31 €
27 rue du bel air	515,37 €	521,31 €
29 rue du bel air	430,19 €	435,15 €
Domicile partagé	167,00 €	167,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°94-624 du 21 juillet 1994 relative à la réévaluation des loyers en fonction de la variation de la valeur moyenne des indices trimestriels du coût de la construction ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20261116-74_2026-DE

Considérant la méthode de calcul pour statuer de l'évolution des loyers des logements communaux (loyer en cours x nouvel IRL du trimestre / IRL du même trimestre de l'année précédente)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** les loyers mensuels des logements communaux pour 2027 en fonction de la date de révision du loyer annuel, selon le tableau présenté ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier les nouveaux loyers applicables aux locataires pour l'année 2027

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 19/11/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL
MORBIHAN

Le secrétaire de séance
Xavier DELCOURT